

COMITE DE PILOTAGE FMI

Réunion Commission du 29 mai 2018

Présents : MM. MALLET ; GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les week-ends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Rappel : Par décision du Comité directeur du 21 décembre 2017 :

« Aucune correction ne sera faite après clôture de la rencontre par l'arbitre sauf pour les erreurs sur cartons rouges qui seront traitées directement par la commission de discipline d'après courrier de l'arbitre »

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction